

RELIGION

À 15 ans, ils partent faire la guerre en Syrie

Deux adolescents ont laissé tomber l'école à Toulouse au début de l'année pour aller rejoindre la cohorte des jeunes de France, souvent mineurs, qui se battent avec les djihadistes en Syrie. Les deux copains, élèves de seconde générale, sont partis le 6 janvier et sont à présent en Syrie "avec des combattants d'al-Qaïda", dit, "effondré", le père de l'un d'eux dans le quotidien *La Dépêche du Midi*. Il laisse entendre que son fils a été emmené très vite via internet et les réseaux sociaux.

L'adolescent a envoyé à un correspondant sur les réseaux sociaux une ou des photos sur lesquelles il se pose en armes aux côtés d'un inconnu. Ils sont dans

un camp d'entraînement, dit celui qui était encore il y a quelques jours "un élève sans histoire, plutôt bon élève, délégué de classe, investi", selon son professeur au lycée des Aïènes.

Le parquet de Toulouse a alerté la section antiterroriste du parquet de Paris. A son tour, le parquet de Paris a immédiatement ouvert une enquête préliminaire, confiée à la Direction centrale du renseignement intérieur, pour "participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'actes de terrorisme". Ces départs confirment l'attention sans précédent exercé par le jihad en Syrie sur certains jeunes de France, et confortent l'inquiétude des autorités.

SCIENCES

2014, année charnière pour l'Europe spatiale

L'année 2014 sera "une année charnière" pour l'Europe spatiale, qui célébrera son cinquantième anniversaire, a estimé hier le directeur général de l'Agence spatiale européenne (ESA) Jean-Jacques Dordain. Sur le plan scientifique, l'ESA, qui a brillamment terminé l'année 2013 avec le lancement du chasseur d'étoiles Gaia, entame l'un de "une année pleine de Rosetta" avec le réveil programmé de la sonde avant son rendez-vous avec la comète 67P/Tchouroumov-Guérassimenko.

Plusieurs programmes verront leur "aboutissement" en 2014 : Rosetta, mais aussi L'ATV, le cargo de l'espace dont le cinquième et dernier exemplaire, baptisé Georges Lemaitre, sera lancé en juin vers l'ISS. Tandis que de "nouvelles infrastructures" vont démarrer, dont deux programmes de l'Union européenne, Galileo et Copernicus.

Le budget de l'ESA est en "gère décroissance" en 2014, à 4,1 milliards d'euros, a reconnu M. Dordain. Mais, selon lui, il

"correspond en fait à une très grande stabilité des activités industrielles financées par l'ESA". "La France et l'Allemagne restent de loin les deux plus gros contributeurs, suivis par l'Italie et le Royaume-Uni", a relevé M. Dordain.

10 satellites en orbite

Les programmes d'observation de la Terre constituent le plus gros poste (916 millions), suivi par le programme Galileo de navigation par satellite (630 millions), ce qui montre l'effort "important" concernant les services au citoyen, a souligné M. Dordain. 2014 doit voir "le démarrage du déploiement de la constellation Galileo", avec un premier lancement de deux satellites prévu en juin, suivi de deux autres en octobre et en décembre.

A la fin de l'année, 10 satellites au total - les quatre premiers dits "de validation" ont été lancés en 2011 et 2012 - devaient ainsi être en orbite, permettant le début des premiers services.

Sécurité : le grand écart des tunnels marseillais

Une enquête d'"Auto Plus" met en lumière des failles inquiétantes

Si beaucoup d'automobilistes marseillais ont encore du mal à avaler la nouvelle hausse des tarifs du tunnel Prado-Carénage, intervenue le 1^{er} janvier (+0,10 € soit 2,80 € le passage), ils peuvent néanmoins se consoler en apprenant que ce tunnel est l'un des plus sûrs de l'Hexagone. Et ce n'est pas peu dire.

Le magazine *Auto Plus* vient en effet de publier dans son édition d'hier une enquête nationale sur la sécurité des tunnels français. Et force est de constater que depuis la catastrophe du Mont-Blanc, en 1999 (39 personnes brûlées vives ou asphyxiées), la situation reste très préoccupante ; tous les enseignements du drame n'ayant apparemment pas été tirés.

Dans cette enquête parue hier, 20 de ces ouvrages ont donc été passés au peigne fin, notés en fonction de trois critères essentiels : la possibilité de s'arrêter en toute sécurité, les moyens d'alerter les secours et

Vingt ouvrages du pays ont été passés au peigne fin.

les facilités offertes pour s'enfuir face à un incendie ; le journal attribuant pour chaque critère un code tricolore ("vert", "orange" ou "rouge" pour "bon", "moyen" ou "mauvais").

Parmi les 11 tunnels de province ainsi décorifiés, Prado-Carénage réalise le score parfait avec trois "vert" : une belle performance pour cet ouvrage à péage de 2,5 km, mis en service en 1993 et géré par la société privée STPC. Concernant la possibilité de s'arrêter, le journal précise que "de longs créneaux sont aménagés au fil du parcours" et que le tunnel présente un autre avantage : "sa grande clarté (lumière et parois blanches) rassurante, ce qui n'est pas de trop lorsqu'on y est



Parmi les onze tunnels de province ainsi décorifiés, Prado-Carénage, à Marseille, réalise le score parfait avec trois "vert".

victime d'une panne". Pour l'alerte des secours, "la borne SOS est opérationnelle et l'on obtient une réponse immédiate d'un agent". Mieux encore, note le journal : "Une camionnette stationne en bout de tube pour intervenir s'il y a un incident détecté ; juste sécurisant".

Enfin, en cas d'incendie, le magazine estime que, pour l'automobiliste, "toutes les chances sont de son côté ; les issues de secours sautent aux yeux (large ment barrières) et leur fléchage est très intuitif", estimant que cela est "vital en cas de panique".

Un autre tunnel marseillais figure en revanche dans le peloton de queue avec trois "rouge" et des observations négatives pour le moins inquiétantes : il s'agit du tunnel de La Major (1,4 km), pourtant l'un des plus récents construits sous la cité phocéenne (mis en service en 2002) : un tunnel gratuit géré

par la communauté urbaine Marseille Provence Métropole. Le magazine constate qu'il n'y a "qu'une demi-bande d'arrêt d'urgence" et que "l'éclairage est très insuffisant". Mais surtout, il est "impossible de prévenir les secours" car, lors du test, les enquêteurs ont découvert que la borne d'appel d'urgence qu'ils comprenaient activer était hors service. Et ces derniers d'ironiser : "Elle est pourtant alimentée ; toute belle mais pas alimentée ; inadmissible même s'il est vrai que les téléphones mobiles passent à peu près".

Enfin, *Auto Plus* estime que "ce tube bas de plafond deviendrait vite irrespirable en cas de dépasse fumée". Dès lors, les issues de secours, dont le magazine ne reconnaît qu'elles respectent les normes, "semblent bien trop espacées" et "leur signalisation est inadéquate face à celle déployée dans d'autres tunnels".

Philippe GALLIMI

Le ministre veut tout vérifier

Cette enquête réalisée au niveau nationale montre notamment que, dans un tunnel sur cinq, les issues de secours sont "abandonnées, condamnées, plongées dans le noir, verrouillées", a constaté *Auto Plus*. Réagissant à cet article, le ministre des Transports Frédéric Cuvillier a annoncé, hier, le lancement d'une campagne de vérification des équipements de sécurité des tunnels, demandant "à ses services de s'assurer dans les plus brefs délais du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité des tunnels". Plus qu'une nécessité, cette campagne apparaît comme une urgence.

ENVIRONNEMENT

Gaz de schiste : Bruxelles pose ses conditions

La Commission européenne s'est proposée aux États membres de l'UE qui souhaitent exploiter du gaz de schiste de le faire en respectant des principes communs, notamment sanitaires et environnementaux dans un projet qui doit être déposé le 22 janvier, la Commission reconnaît un intérêt économique à l'exploitation de cet hydrocarbure non conventionnel mais entend strictement l'encadrer. "Un site ne pourra être sélectionné que si l'évaluation des risques démontre que la fracture hydraulique à haut débit n'entraîne la libération directe d'aucun polluant dans les nappes phréatiques".

L'UE devrait réduire ses émissions de 50 % en 2030

L'Union européenne doit s'imposer de réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre en 2030 pour tenir ses engagements pour la lutte contre le réchauffement climatique, soutiennent des experts et organisations environnementales. La Commission européenne doit présenter mercredi un "paquet climat-énergie" fixant ses objectifs pour 2030. Mais l'importance de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique sont encore en discussion.

ACCOUCHEMENTS SOUS X

Bertinotti envisage la fin de l'anonymat définitif

Les droits de l'enfant seront au coeur de la loi sur la famille qui devrait être présentée en conseil des ministres en avril, puis au Parlement au deuxième semestre, a affirmé la ministre de la famille, Dominique Bertinotti. Sur l'accès aux origines personnelles pour les enfants nés sous le secret, "l'idée serait que, sans remettre en cause l'anonymat de la mère, il ne soit pas ad vitam aeternam", mais puisse être levé si l'enfant en fait la demande à sa majorité.

Affaire Vincent Lambert : après le verdict du tribunal, réflexions et inquiétudes

La décision du tribunal de Châlons-en-Champagne (Marne) de s'opposer à l'euthanasie passive de Vincent Lambert, un tétraplégique de 38 ans en état de conscience minimale, a relancé le débat autour de la fin de vie. La législation actuelle en France repose sur la loi Leonetti de 2005. L'esprit de ce texte est d'empêcher à la fois l'euthanasie active et l'acharnement thérapeutique, tout en développant les soins palliatifs pour prendre en considération la souffrance du patient. La loi prévoit notamment que les médecins peuvent, après avoir recueilli l'avis des proches, interrompre des traitements "inutiles ou disproportionnés et dont le seul but est le maintien artificiel de la vie". Les juges ayant considéré que "la poursuite du traitement n'était ni inutile, ni disproportionnée", le cas de Vincent Lambert sortait donc



La justice s'est prononcée jeudi contre l'euthanasie passive de Vincent Lambert, un tétraplégique en état de conscience minimale.

VI ET TCMDCS DE LA DÉFILIXIONN

veau cadre légal. La ministre de la Santé Marisol Touraine a estimé que "à l'évidence, la loi (actuelle, Ndlr) ne suffit pas". Le texte, a-t-elle ajouté, "comporte des ambiguïtés qu'il faut lever puisqu'on voit bien qu'il y a des appréciations différentes entre les médecins, la famille et les juges sur ce que cette loi permet de faire".

Le chef de file des députés radicaux de gauche, Roger-Gérard Schwartzberg, s'est inquiété, hier, du risque que l'affaire Vincent Lambert fasse "retomber en deçà de la loi Leonetti". "Il faudrait, au contraire, aller au-delà de cette loi pour admettre véritablement la liberté du patient atteint d'une affection grave et incurable de décider lui-même de son destin, a jugé l'ancien ministre. Il est indispensable de compléter la législation actuelle par une nouvelle loi, dépourvue d'ambiguïtés".